

Colloque ASRDLF 2027- Neuchâtel – Thématique du colloque

De l'innovation à l'ancrage : le rôle des milieux dans la production urbaine et le développement durable des territoires

L'environnement – bâti, aménagé ou naturel – est à la fois le support et le produit tangible du développement territorial. Il constitue la matérialisation des trajectoires économiques, des choix d'aménagement et des compromis sociaux qui structurent les territoires. Or les approches classiques du développement régional, qu'elles soient axées sur la compétitivité des activités exportatrices ou sur l'attractivité et la mobilité des consommateurs, ont longtemps relégué cette dimension environnementale au second plan. Les milieux étaient analysés avant tout comme des systèmes relationnels et organisationnels ; la matérialité territoriale, naturelle et construite, apparaissait en arrière-fond.

Peu d'études fondatrices sur les milieux innovateurs ont intégré de manière centrale les enjeux environnementaux, malgré leur importance croissante pour les entreprises et les politiques publiques. Cette relative mise à distance contraste avec la montée en puissance des problématiques environnementales dans l'action territoriale contemporaine.

On notera par exemple que depuis les années 2000, l'intégration du secteur immobilier et des infrastructures aux circuits financiers mondiaux a profondément modifié la place de l'environnement construit dans l'économie territoriale. Les travaux de Hofman et Aalbers (2019) ainsi que ceux de Halbert et Guironnet (2014) ont montré comment la financiarisation de l'immobilier et de la production urbaine a transformé l'espace bâti en actif stratégique. Des gestionnaires d'actifs mobilisent les excédents financiers des investisseurs – fonds de pension, SCPI, REITs – pour investir massivement dans l'immobilier d'entreprise, le logement et les grands projets urbains, dans l'attente de revenus locatifs et de plus-values futures. Cette financiarisation du foncier tend à polariser l'espace urbain : les investissements se concentrent dans les métropoles et les pôles jugés attractifs, accentuant la dualisation entre territoires plébiscités par les capitaux et « zones d'ombre » moins financées. L'environnement construit devient ainsi un opérateur central des dynamiques territoriales contemporaines. Ces dynamiques financières placent aujourd'hui l'immobilier, l'aménagement et les services résidentiels au cœur des stratégies d'attractivité territoriale. Les collectivités et aménageurs ne se contentent plus de produire des logements ou des équipements ; ils doivent contribuer à résoudre des enjeux globaux tels que la décarbonation des transports, la production d'énergie renouvelable, la mixité sociale et la

réduction des inégalités urbaines. Les politiques d'aménagement sont appelées à jouer un double rôle : gérer l'espace local (mobilité, densification, régulation foncière) tout en promouvant l'image du territoire auprès d'investisseurs et de consommateurs mobiles.

Parallèlement, on observe également que les territoires ruraux voient leurs fonctions se diversifier bien au-delà de la seule production agricole. Talandier (2023) souligne que les milieux ruraux assurent aujourd'hui plusieurs fonctions : l'accueil et le maintien de populations (habitat, services de proximité, communication), la production répondant aux besoins essentiels (alimentation, énergie, eau, logistique) et le portage d'alternatives environnementales (renaturation, gestion collective des ressources, expérimentations durables). C'est la combinaison de ces registres – accueil, production, expérimentations alternatives – qui caractérise aujourd'hui la contribution des espaces ruraux aux transitions en cours.

Typologies territoriales et milieux innovateurs

Les territoires se distinguent par leurs combinaisons spécifiques de fonctions productives exportatrices, en circuits courts, résidentielles et récréatives. On peut, de manière schématique, distinguer trois grands types de configurations :

- Les milieux urbains concentrés, correspondent aux métropoles et grandes villes caractérisées par une forte densité bâtie et une prédominance des industries de services, de la recherche et de l'innovation technologique.
- Les milieux industriels traditionnels, ensuite, renvoient à des régions manufacturières où l'environnement construit a historiquement été conçu pour recruter, loger et reproduire une main-d'œuvre nombreuse.
- Enfin, les territoires « attracteurs », des régions dont le développement repose sur des flux externes massifs – tourisme, tertiaire international, accueil de résidents secondaires ou de télétravailleurs – et où l'économie présentielle devient structurante (Smet 2016).

Les territoires transfrontaliers constituent un cas particulier. On y observe fréquemment une dissociation spatiale des systèmes de production ainsi que des systèmes de consommation, déployés de part et d'autre d'une frontière internationale, ce qui complexifie les logiques de gouvernance et les structures institutionnelles. Ces régions sont généralement soit périphériques dans leur espace national, soit réunies par un pôle urbain international. Tant les marchés du travail que les marchés résidentiels y sont fortement hiérarchisés et fonctionnellement intégrés par la division du travail et de la consommation. Dans tous les cas, les problématiques de transport y jouent un rôle essentiel.

Dans l'ensemble de ces configurations, la théorie des milieux innovateurs, développée au sein du GREMI, demeure un cadre d'analyse central (Camagni et Maillat 2006 ; Crevoisier et al. 2021). Elle met en lumière les capacités endogènes des territoires à se réorganiser localement tout en répondant aux exigences évolutives de la globalisation. Elle insiste sur l'importance des proximités géographiques, organisationnelles, institutionnelles et cognitives pour favoriser l'apprentissage collectif et la coordination des acteurs territoriaux. On assiste depuis une quinzaine d'années au développement de grands projets urbains visant l'intégration des flux de matières, de produits, de personnes et d'énergie, grâce au partage des connaissances et à des modalités de gouvernance élargies à de très nombreux acteurs. Il en va de même dans les espaces ruraux : on cherche à construire davantage de valeur territoriale en articulant la diversité des points de vue, des intérêts, et au-delà des fonctions.

Historiquement centrée sur l'innovation techno-productive – districts industriels et systèmes productifs localisés – la recherche sur les milieux innovateurs a progressivement intégré les dimensions culturelles, sociales et politiques du territoire. On parle désormais de milieux « ancreurs », capables de valoriser les

savoirs locaux, d'attirer capitaux et talents et d'intégrer les aspirations de consommateurs de plus en plus mobiles.

L'enjeu contemporain est d'élargir encore ce cadre. Jeannerat et Crevoisier (2022) soulignent que les injonctions à la transition émergent à l'échelle globale, mais que leur déclinaison concrète à l'échelle territoriale reste insuffisamment pensée. Les milieux ancreurs élargis doivent ainsi associer industrie, économie résidentielle, circuits de proximité et société civile, afin de favoriser des innovations sociales et écologiques orientées vers des valeurs – transition énergétique, résilience, inclusion.

Gouvernance territoriale, communs et valeur territoriale

Ces milieux locaux résultent d'injonctions globales – accélération de la mondialisation, crises écologiques, exigences sociales – mais leur dynamique demeure profondément endogène. À toute échelle, il s'agit d'articuler production et consommation tout en préservant un socle de services publics et d'activités non marchandes.

L'objectif est la génération de biens communs territoriaux : espaces partagés, ressources gérées collectivement, infrastructures immatérielles. Les travaux récents sur les communs urbains montrent qu'une croissance des « communs innovants » peut accompagner un développement plus localisé, inclusif et durable (Kebir & Wallet 2021). L'émergence de ces nouveaux communs implique une évolution de la gouvernance, faisant place à des formes de coordination qui dépassent la seule opposition entre État et marché dans une logique plus horizontale.

Dans cette perspective, la création de valeur territoriale devient un concept structurant. Uyarra et al. (2020) soulignent que la production de valeur territoriale suppose l'association d'une pluralité d'acteurs – entreprises, collectivités, citoyens, experts, médias – capables d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

La dynamique des milieux apparaît dès lors au centre des transitions contemporaines (Binz et al. 2025), en tant que mécanisme d'articulation entre objectifs globaux et trajectoires locales.

Les politiques territoriales à l'épreuve des transitions

Les principales politiques de développement territorial sont aujourd'hui en recomposition. La promotion touristique tend à devenir une politique d'attractivité élargie, visant des profils diversifiés – retraités, étudiants internationaux, télétravailleurs, entreprises mobiles. Les politiques d'aménagement évoluent d'une logique de régulation interne de la consommation de services et d'espace vers une stratégie d'attractivité de consommateurs mobiles et de rétention d'habitants de plus en plus enclins à aller dépenser ailleurs.

Les dispositifs de promotion économique intègrent désormais pleinement la dimension résidentielle, reconnaissant que l'attraction d'activités productives dépend aussi de la qualité du cadre de vie et des services offerts aux salariés, avec une attention particulière aux plus qualifiés d'entre eux.

Les politiques territoriales doivent ainsi se penser comme des politiques d'innovation territoriale, capables de transformer les objectifs globaux – neutralité carbone, cohésion sociale, souveraineté – en actions localisées et inclusives, tout en gérant les contradictions entre ces orientations multiples.

La mise en débat de ces politiques se fera à partir des problématiques saillantes de l'Arc jurassien, industriel et transfrontalier, et du contexte suisse, une économie financiarisée et hautement internationalisée, dans un tissu urbain qui se densifie rapidement et met les espaces ruraux sous forte pression.

Sessions spéciales Communauté du savoir (CDS)

La Communauté du savoir (CDS) (<https://www.communautedusavoir.org/>) réunit à son origine sept établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche français et suisses, dont l'Université de Neuchâtel, l'Université de technologie Belfort-Montbéliard et l'Université Marie et Louis Pasteur, qui sont également co—organiseurs du colloque 2027. Elle vise à promouvoir et soutenir la coopération franco-suisse en matière de formation, de recherche et d'innovation sur le territoire de l'Arc jurassien franco-suisse.

En tant que sponsor principal, la Communauté a demandé une certaine visibilité lors du colloque, ainsi que l'organisation d'événement clairement labellisés CDS. Il se trouve que les objectifs de la CDS recoupent très largement ceux de l'ASRDLF et de son colloque et il n'a pas été difficile d'imaginer deux événements labellisés qui trouvent parfaitement leur place dans le colloque :

- En premier lieu, une session événement décentralisée à La Chaux-de-Fonds et réunissant le monde scientifique, les décideurs et la population.
- En second lieu, une session spéciale sera coordonnée par Pascal Bérion (UMLP) sur les questions transfrontalières de l'Arc jurassien et au-delà.

a. Session événement CDS : Repenser le développement territorial dans les régions industrielles : entre héritages, attachements et innovations

Coordination : Hugues Jeannerat, UNINE

En principe, cette session événement devrait avoir lieu en fin de journée, probablement le jeudi soir, à la Chaux-de-Fonds au Club44, une institution culturelle dédiée à des conférences prestigieuses et aux débats publics (METTRE LIEN CLUB44 ET PHOTO). Elle comporterait des prises de paroles introductives durant lesquelles il sera possible de faire une brève présentation de la CDS - soit par les organisateurs, soit par un-e représentant-e de la CDS – à discuter en temps utile.

Étant donné la capacité de la salle du club 44 (150 places) et la spécificité de la problématique, quelques sessions seront maintenues à Neuchâtel durant cette période.

Cette table-ronde publique réunira des chercheur·euse·s, des représentant·e·s politiques et des acteurs économiques autour des enjeux contemporains du développement territorial dans les régions industrielles en transition. Elle s'inscrit dans le cadre des réflexions de la conférence ASRDLF 2027 en revisitant les débats anciens sur le devenir des territoires industriels, tout en intégrant les approches renouvelées des sciences régionales, des politiques publiques et des milieux innovateurs. L'événement s'adressera à un public d'environ 200 personnes, réunissant à la fois des participant·e·s scientifiques du colloque et des acteurs socio-économiques de la région.

Il devrait comprendre une conférence d'un intervenant prestigieux (Pierre Veltz ? – autres suggestions de la part du CA ?).

Au-delà des seules dimensions industrielles, la discussion portera sur les défis sociaux, économiques, écologiques et culturels auxquels sont confrontés les territoires en voie de désindustrialisation :

gestion des friches et des passifs environnementaux, affaiblissement des solidarités locales, réinvention du lien social et redéfinition des identités territoriales. L'Arc jurassien franco-suisse, marqué par une économie industrielle encore vivace et structurante, associant des centres urbains productifs à des zones rurales ou montagnardes plus fragilisées, servira de cadre emblématique à la discussion.

Cette rencontre interrogera également la tendance des politiques publiques à se focaliser sur la croissance des exportations, au risque d'une "durabilité faible", et explorera des alternatives fondées sur l'attachement aux territoires, l'économie circulaire, la consommation et la vie locales et la création de nouveaux communs.

Pour la Communauté du Savoir franco-suisse (CdS), cet échange offrira l'occasion de prolonger les réflexions et collaborations transfrontalières déjà engagées entre les hautes écoles et universités de la région à travers des projets tels qu'Arclab, le Crunchlab, Innovation Crunch Time, Territoires d'industrie ou encore le Challenge InnoCité. Des acteurs socio-économiques régionaux, tels que la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et arcjurassien.ch, seront également associés à cet événement, au cœur de leurs programmes stratégiques respectifs.

b. Session spécifique CDS : « Nouveaux enjeux territoriaux pour l'Arc jurassien transfrontalier et au-delà ».

Coordination : Pascal Bérion, UMLP, Besançon

Version provisoire – sous réserve de validation par la CDS

Cette session spéciale suivra le format classique des sessions du colloque (sessions de 90mn) et pourra comprendre soit des sessions de présentations de contributions scientifiques, soit des format table-ronde où pourront intervenir des acteurs professionnels et académiques. Ces dernières devront être centrées sur un enjeu ou une question spécifique permettant un débat.

Le public visé, outre les participants du colloque, comprend un public plus large de personnes concernées par les questions transfrontalières. Les personnes ne participant qu'à ces sessions spécifiques seront exemptées des frais d'inscription.

Ces sessions se dérouleront consécutivement, en principe au cours de la journée du vendredi. Elles se dérouleront sur le site du colloque.

Problématique

La frontière partage le massif du Jura en deux entités distinctes relevant pour l'une de la Confédération helvétique et pour l'autre de la France et de l'Union Européenne. Pour autant, la frontière n'est pas une barrière, au contraire elle crée de part et d'autre des effets d'aubaine qui profitent aux populations et aux agents économiques. Cela induit néanmoins un certain nombre de dysfonctionnements qu'il convient de gérer à défaut d'être en capacité de les réguler. La présente session spéciale propose d'étudier et de conceptualiser cette situation singulière en questionnant les préoccupations et constats ci-après :

- Comment coopérer au quotidien entre les collectivités territoriales françaises et suisses ?
- Accompagner et organiser les mobilités dans un territoire trans-national de moyenne montagne. Freins et possibles.

- Construire une culture et une identité commune. Utopie ou réalité ?
- Intégrer protection de l'environnement et adaptation au changement climatique : quelles collaborations entre les parcs naturels régionaux français et suisses ?
- Les coopérations scientifiques entre les établissements d'enseignement supérieur du massif du Jura : Des coopérations bilatérales aux projets structurés.

L'ambition de la session est triple. Il s'agit tout d'abord d'établir des constats et d'en dégager de nouveaux enjeux territoriaux. Si les questions relatives à l'emploi de frontaliers dans les clusters industriels suisses, et par effet miroir leurs conséquences sur les bassins d'habitats en France à proximité des points de franchissement de la frontière, sont étudiées depuis plusieurs décennies et bien documentées, elles font maintenant naître de nouveaux enjeux qu'il convient d'identifier et de valider par des constats scientifiques. Ensuite, et c'est bien là le propre et le rôle d'une manifestation académique, notamment en science régionale, il est nécessaire d'envisager les questions dans leur cadre conceptuel et théorique. Enfin, dans les questions transfrontalières, le pragmatisme s'impose et appelle autant humilité que raison dans la formulation d'actions qui pourraient se construire pour le futur de ces territoires caractérisés par une haute valeur ajoutée des productions sylvicoles, agricoles et industrielles dans un cadre naturel exigeant et lui aussi remarquable.

- Accompagner et organiser les mobilités dans un territoire trans-national de moyenne montagne. Freins et possibles.
- Construire une culture et une identité commune. Utopie ou réalité ?
- Intégrer protection de l'environnement et adaptation au changement climatique : quelles collaborations entre les parcs naturels régionaux français et suisses ?
- Les coopérations scientifiques entre les établissements d'enseignement supérieur du massif du Jura : Des coopérations bilatérales aux projets structurés.

L'ambition de la session est triple. Il s'agit tout d'abord d'établir des constats et d'en dégager de nouveaux enjeux territoriaux. Si les questions relatives à l'emploi de frontaliers dans les clusters industriels suisses, et par effet miroir leurs conséquences sur les bassins d'habitats en France à proximité des points de franchissement de la frontière, sont étudiées depuis plusieurs décennies et bien documentées, elles font maintenant naître de nouveaux enjeux qu'il convient d'identifier et de valider par des constats scientifiques. Ensuite, et c'est bien là le propre et le rôle d'une manifestation académique, notamment en science régionale, il est nécessaire d'envisager les questions dans leur cadre conceptuel et théorique. Enfin, dans les questions transfrontalières, le pragmatisme s'impose et appelle autant humilité que raison dans la formulation d'actions qui pourraient se construire pour le futur de ces territoires caractérisés par une haute valeur ajoutée des productions sylvicoles, agricoles et industrielles dans un cadre naturel exigeant et lui aussi remarquable.